

FICHE TECHNIQUE SUR LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

NOM DU PRODUIT : Mitsubishi SLM - A C Activator

CODE DU PRODUIT :

USAGE GÉNÉRAL : Concentré d'activateur pour SLM/SDP

DESCRIPTION DU PRODUIT : Liquide corrosif sans couleur, odeur d'amine



NOM DU FABRICANT

Mitsubishi Imaging (MPM), Inc.

DATE DE PRÉPARATION : 13 janv. 2008

REPLACE : 18 nov. 2007

Page 1 de 4

ADRESSE (NUMÉRO, RUE, BOÎTE POSTALE)

555 Theodore Fremd Avenue

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE POUR INFORMATIONS

(914) 925-3200

(VILLE, ÉTAT ET CODE POSTAL)

PAYS

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Rye, NY 10580

USA

Chemtrec (800) 424-9300 Outside USA (703) 527-3887

NOM DU DISTRIBUTEUR

Idem

ADRESSE (NUMÉRO, RUE, BOÎTE POSTALE)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE POUR INFORMATIONS

(VILLE, ÉTAT ET CODE POSTAL)

PAYS

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

SECTION 2 - COMPOSANTS DANGEREUX

COMPOSANTS DANGEREUX	% (par poids)	No CAS	No EINECS	Symbole danger	PHRASES R Texte intégral Section 16
Hydroxyde de sodium (a,b)	1 - 5	1310-73-2	215-185-5	C	R-35
Hydroxyde de potassium (a,b)	1 - 5	1310-58-3	215-181-3	C	R-35
n-Aminoéthyl éthanolamine	1 - 5	111-41-1	203-867-5	C	R-21/22, 34, 43

(a) Voir Section 15

(b) Un "C" dans la colonne OSHA PEL ou ACGIH TWA indique les limites plafonds, la concentration qui ne devrait pas être dépassée en aucun moment du travail avec exposition.

SECTION 3 - IDENTIFICATION DES RISQUES

SYNOPSIS DES URGENCES

Liquide alcalin corrosif, modérément toxique, dont le contact avec les yeux ou la peau peut causer des brûlures chimiques et une sévère irritation. L'ingestion peut causer des douleurs gastriques et des brûlures chimiques dans le tube digestif. Symboles de danger pour ce produit - C, Phrases risque - R 34, 36/37/38

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

INHALATION : Corrosif et irritant pour le système respiratoire supérieur et les muqueuses.

PEAU : Corrosif et irritant, des brûlures chimiques peuvent résulter d'un contact, irritant sévère.

YEUX : CORROSIF, un contact avec les yeux est douloureux et irritant. Il causera des brûlures chimiques.

INGESTION : Corrosif et irritant pour le tube digestif, peut causer des douleurs gastriques, des maux d'estomac et des vomissements.

CARCINOGENICITÉ

NTP ?

No

MONOGRAPHIES IARC ?

No

RÉGLEMENTÉ OSHA ?

No

FICHE TECHNIQUE SUR LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES

NOM DU PRODUIT : Mitsubishi SLM - A C Activator
13 janv. 2008

Page 2 de 4

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

INHALATION : Déplacer la personne affectée à l'air frais, laver à répétition les voies buccales et nasales avec de l'eau, si des difficultés respiratoires persistent, demander une assistance médicale.

PEAU : Laver la zone contaminée avec du savon et de l'eau, NE PAS tenter de neutraliser avec des agents chimiques, si l'irritation persiste, demander une assistance médicale.

YEUX : Rincer immédiatement les yeux à l'eau claire pendant 15 minutes en maintenant les yeux ouverts. Demander immédiatement une assistance médicale.

INGESTION : Boire de grandes quantités d'eau ou de lait, donner du vinaigre dilué ou du jus de citron aux personnes conscientes, NE PAS faire vomir, demander immédiatement une assistance médicale.

SECTION 5 - LUTTE CONTRE L'INCENDIE

RISQUES GÉNÉRAUX : Le produit est corrosif. Les produits de combustion incluent des composés du carbone, hydrogène, azote et oxygène incluant le monoxyde de carbone.

MOYENS D'EXTINCTION

Bioxyde de carbone, eau, eau pulvérisée, produit chimique sec, mousse chimique

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Maintenir les contenants au frais avec de l'eau pulvérisée pour éviter qu'ils éclatent par l'accumulation de vapeur. ATTENTION - matière corrosive.

RISQUES PARTICULIERS DE FEU ET D'EXPLOSION: Aucun

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX

Fumée, vapeurs, oxydes de carbone, oxydes d'azote

SECTION 6 - MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS OU DE FUITES ACCIDENTELS : ATTENTION - CORROSIF. Laver les petits déversements vers les égouts sanitaires. Pour des déversements plus importants, contenir le déversement, éponger avec un absorbant approuvé, ramasser à la pelle et jeter dans un contenant approuvé pour élimination. Pour des déversements excédants les limites permises (RQ) aviser le Centre national de réponse (800) 424-8802, se reporter à CERCLA 40 CFR 302 pour des instructions détaillées à propos des exigences de rapport.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE : Garder le contenant fermé lorsque non utilisé ; protéger le contenant contre les utilisations abusives ; protéger contre les températures extrêmes. Séparer des matières oxydantes, poudres métalliques et autres matières organiques qui s'oxydent facilement ainsi que des réducteurs. ATTENTION - matière corrosive. Garder ce produit et autres produits chimiques hors de la portée des enfants.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

COMPOSANTS DANGEREUX	NIOSH				ACGIH			
	TWA ppm	TWA mg/m3	STEL ppm	STEL mg/m3	TWA ppm	TWA mg/m3	STEL ppm	STEL mg/m3
Hydroxyde de sodium (a,b)		2 C		--		2 C		--
Hydroxyde de potassium (a,b)		2 C		--		2 C		--
n-Aminoéthyl éthanolamine		Non établi				Non établi		

PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION RESPIRATOIRE : Aucune n'est requise si les limites de seuil sont maintenues sous les concentrations maximales permises. Si TWA excède les limites, un appareil respiratoire approuvé NIOSH doit être porté. Se reporter à 29 CFR 1910.134 ou au Standard européen EN 149 pour les règlements complets.

GANTS DE PROTECTION : Gants de néoprène ou de caoutchouc avec manchettes.

PROTECTION DES YEUX : Lunettes antiéclaboussures Voir 29 CFR 1910.133 ou Standard européen EN166.

AUTRES ÉQUIPEMENTS OU VÊTEMENTS DE PROTECTION : Des combinaisons, tablier ou autre équipement devraient être portés pour minimiser le contact avec la peau.

PRATIQUES DE TRAVAIL/HYGIÈNE : Veiller en tout temps à la sécurité du lieu de travail. Minimiser le contact corporel avec ce produit et avec tous les produits chimiques en général.

FICHE TECHNIQUE SUR LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES

NOM DU PRODUIT : Mitsubishi SLM - A C Activator
13 janv. 2008

Page 3 de 4

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

FORME ET ODEUR Liquide sans couleur, odeur d'amine	PRESSION DE VAPEUR 17 mm Hg @ 20° C
pH 14.0 ± 0.2	DENSITÉ (EAU = 1) 1.106 ± 0.005
POINT/INTERVALLE D'ÉBULLITION 212° F (100° C)	SOLUBILITÉ DANS L'EAU Totale
POINT D'ÉCLAIR Ininflammable	VISCOSITÉ non spécifié
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ LEL: Non Applicable UEL: Non Applicable	DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1) > 1
TEMPÉRATURE D'AUTOIGNITION Non déterminée	TAUX D'ÉVAPORATION (EAU = 1) < 1

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ INSTABLE: STABLE : X	CONDITIONS À ÉVITER : Températures extrêmes
INCOMPATIBILITÉ (PRODUITS À ÉVITER) : Oxydants forts, acides forts, alcalis forts	

DÉCOMPOSITION OU PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Il n'y aura pas de décomposition si le produit est manutentionné et entreposé adéquatement. En cas de feu, des oxydes de carbone, des hydrocarbures, des vapeurs et de la fumée peuvent être produits.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE PEUT SE PRODUIRE: NE SE PRODUIRA PAS: X	CONDITIONS À ÉVITER : Aucune
--	------------------------------

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Composants dangereux	No CAS No EINECS	DL50 de l'ingrédient (Spécifier espèces et voie)	CL50 de l'ingrédient (Spécifier espèces)
Hydroxyde de sodium (a,b)	1310-73-2 215-185-5	40 mg / kg IPR - Souris	Non établi
Hydroxyde de potassium (a,b)	1310-58-3 215-181-3	273 mg / kg Voie orale - rat	Non établi
n-Aminoéthyl éthanolamine	111-41-1 203-867-5	3000 mg / kg Voie orale - rat	Non établi

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune information n'est disponible quant aux effets néfastes de ce produit sur l'environnement. Aucune donnée COD ou BOD n'est disponible. Étant donné la composition chimique de ce produit, on suppose que le mélange peut être traité en tant que système de traitement biologique acclimaté des eaux usées en quantités limitées. Un tel traitement doit néanmoins être évalué et approuvé pour chaque système biologique particulier. Aucune des ingrédients de ce mélange n'est classé comme polluant marin.

SECTION 13 - ÉLIMINATION DU PRODUIT

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Éliminer en conformité avec les règlements locaux, d'états et fédéraux. Référer à « 40 CFR Protection de l'environnement parties 260 - 299 » pour la réglementation complète en matière d'élimination des déchets pour des matières corrosives. Consulter l'agence de protection de l'environnement locale, d'état ou fédérale avant d'éliminer tout produit chimique. Selon le Catalogue européen des déchets, les codes de déchets sont spécifiques à l'application et doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de l'usage qui est fait du produit.

SECTION 14 - INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

NOM D'EXPÉDITION CORRECT : Liquide corrosif, n.o.s. (hydroxyde de potassium, hydroxyde de sodium)

Classe de Danger D.O.T/Groupe d'emballage : 8 / III	Classe de Danger IATA/Groupe d'emballage : 8 / III
RÉFÉRENCE : 49 CFR 173.154, .203, .241	CLASSE DE DANGER IMDG : 8 / III
NUMÉRO D'IDENTIFICATION UN/NA : UN 1760	Code de matières dangereuses ADR/RID : 8
ÉTIQUETTE : CORROSIVE	CLASSE UN TDG/Groupe d'emballage: 8 / III
SYMBOLES DE DANGER : C	Numéro d'identification de danger : 80

Remarque: Les informations relatives au transport sont données uniquement pour référence. Le client est prié de consulter CFR 49 parties 100 - 177, IMDG, IATA, EU, TDG Nations Unies et les manuels d'information WHMIS (Canada) TDG pour les détails des règlements et des exceptions recouvrant les dimensions spécifiques des contenants, les matériaux d'emballage et les méthodes d'expédition.

FICHE TECHNIQUE SUR LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES

NOM DU PRODUIT : Mitsubishi SLM - A C Activator
13 janv. 2008

Page 4 de 4

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

TSCA (USA - Toxique Substance Control Act)

Tous les composants de ce produit sont inscrits sur l'inventaire des substances chimiques du TSCA (U.S. Toxic Substances Control Act Chemical Inventory) ou sont exemptés au titre d'une Exemption pour faible volume accordée en conformité avec 40 CFR 723.50.

SARA TITLE III (USA - Superfund Amendments and Reauthorization Act)

311/312 Catégories de risque
Risque immédiat sur la santé
313 Ingrédients rapportables :
Aucune

CERCLA (USA - Comprehensive Response Compensation and Liability Act)

(a) La loi CERCLA (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act) comporte des exigences de notification en cas de déversements ou de fuites accidentels dans l'environnement de la Quantité Rapportable (RQ pour ce mélange > 11 000 kg) ou de plus grandes quantités selon 40 CFR 302.

La Proposition 65 de Californie, Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Loi sur l'eau potable et la réglementation des substances toxiques) de 1986

Aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme cause de cancer ou de toxicité pour la reproduction n'est présent.

CPR (Canadian Controlled Products Regulations)

Ce produit a été classé selon les critères de danger des Règlements des produits contrôlés et la fiche FTSS contient toutes les informations requises par les Règlements des produits contrôlés. Classement WHMIS: E, D2B

IDL (Canadian Ingredient Disclosure List)

Les composants de ce produit identifiés par numéro CAS et figurant sur la liste IDL (Canadian Ingredient Disclosure List) sont listés dans la Section 2.

DSL / NDSL (Canadian Domestic Substances List / Non-Domestic Substances List)

Les composants de ce produit identifiés par numéro CAS figurent sur la liste DSL ou NDSL et ils peuvent être ou ne pas être listés dans la Section 2. Sauf indication contraire, seuls les ingrédients classés «dangereux» sont listés en Section 2.

EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Les composants de ce produit identifiés par leurs numéros CAS figurent sur l'inventaire EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances).

Indice de qualité de l'eau WGK: 1

VbK Index: Non applicable

PHRASES R :

R34 Provoque des brûlures
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

SYMBOLE(S) REQUIS POUR ÉTIQUETTE

Corrosive



PHRASES S :

S2 Conserver hors de portée des enfants
S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux
S28 Après un contact avec la peau, laver immédiatement avec beaucoup de savon et d'eau.

SECTION 16 - RENSEIGNEMENTS DIVERS

Notes et texte intégral des Phrases R

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion
R34 Provoque des brûlures
R35 Provoque de graves brûlures
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

CLASSES DE RISQUE HMIS

SANTÉ

2

* = Danger d'intoxication chronique 2 = MODÉRÉE

INFLAMMABILITÉ

0

0 = INSIGNIFIANT

3 = ÉLEVÉ

DANGER PHYSIQUE

0

1 = LÉGÈRE

4 = Extrême

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

C

Lunettes de sécurité, gants, tablier

RÉCAPITULATIF DE LA RÉVISION :

Cette FTSS a été révisée dans les sections suivantes : Section 14

FTSS préparée par : ChemTel Inc.
1305 N. Florida Ave.
Tampa, Florida USA 33602
(888) 255-3924 Intl. 01+ (813) 248-0573 www.chemtelinc.com



Les informations contenues dans cette FTSS sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances mais ne sont pas sujettes à garantie. Les données et les calculs sont basés sur les informations fournies par le fabricant du produit et les fabricants des composants du produit. Les utilisateurs sont priés de confirmer à l'avance de leurs besoins que les informations sont à jour, applicables et adaptées aux applications. Le fournisseur n'assume aucune responsabilité en cas de blessures à l'acheteur ou à des tiers causées par le produit si les procédures de sécurité stipulées dans la fiche de données ne sont pas observées. En outre, le fournisseur n'assume aucune responsabilité en cas de blessures causées par une utilisation anormale de ce produit, même si des procédures de sécurité raisonnables sont observées. Toutes les questions concernant ce produit doivent être adressées directement au fabricant du produit indiqué dans la Section 1.